

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 1 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit : Roscoflamex PA**
Codes de produit : 150079PA0001 Flamex PA- Paint Add. 1 oz
150079PA0008 Flamex PA- Latex Paint Additive- 8oz
150079PA0640 Flamex PA- Latex Paint Additive- 5 gallon
150079PA1208 Flamex PA- Latex Paint Add.- 12 x 8 oz.- Case
150079PA5500 Flamex PA- Paint Add.- 55 Gal. drum
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Retardateur de flammes
Secteur d'utilisation : utilisation professionnelle
Restrictions d'utilisation : aucune n'est connue.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
Rosco Laboratories Inc.
52 Harbor View Avenue
Stamford, CT, United States
06902
N° de téléphone : (203) 708 8900
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence :** En cas d'accident de transport, contacter CHEMTREC au 1-800-424-9300 le numéro international au 1-703-527-3887.
Centre antipoison : France +33383852192
- 1.5 Contact national :** Indisponibles.

RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Liquide transparent. Inodore.
Une exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut causer des effets contraires. Se référer à la rubrique 11 de cette FDS pour des informations supplémentaires. Un risque pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination autres que professionnelles.
Ce produit n'est pas classifié dangereux dans les termes du règlement (CE) n° 1272/2008.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Composant dangereux qui doivent être portés sur l'étiquette :
Mention d'avertissement :
Aucune n'est requise dans les termes du règlement (CE) n° 1272/2008.
Mentions de danger :
Aucune n'est requise dans les termes du règlement (CE) n° 1272/2008.
Conseils de prudence
Aucun n'est requis dans les termes du règlement (CE) n° 1272/2008.
- 2.3 Autres dangers**
Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :
Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des vomissements et une diarrhée. Put se révéler être légèrement irritant pour la peau, les yeux et l'appareil respiratoire.

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 2 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

Évaluation PBT :

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant soit persistante, bioaccumulatrice ou toxique (PBT), soit très persistante et très bioaccumulable, dont la concentration excède les niveaux à déclarer.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges.

Nature chimique : mélange.

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement REACH	Pourcentage en poids	Classification selon (CE) n° 1272/2008	SCL, facteur M, ETA
Non dangereux et/ou autres composants dont la teneur est moindre que celle des niveaux à déclarer.	Indisponible	231-764-5	Indisponible	100.00	non dangereux	Indisponible

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet des phrases H mentionnées dans la présente rubrique.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Après ingestion* : NE PAS faire vomir. Indiquer à la victime de se rincer la bouche avec de l'eau et lui en donner alors un ou deux verres pour boire. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
- Après inhalation* : Se rendre à l'air frais si le produit est inhalé. Faire administrer de l'oxygène par un personnel qualifié en cas de difficultés respiratoires. Administrer la respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
- Après un contact cutané* : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation ou des symptômes se développent.
- Après un contact oculaire* : Rincer les yeux à l'eau pendant au moins quinze minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer. Consulter rapidement un médecin si l'irritation persiste.

4.1.2 Protection des secouristes

- : Aucune n'est connue ou reportée par le fabricant.

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 3 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut causer une faible irritation oculaire. Les symptômes peuvent comprendre des picotements et un larmolement. Peut causer une légère irritation cutanée. Les symptômes peuvent comprendre une rougeur et une tuméfaction légères. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre une irritation des voies respiratoires supérieures, une toux et des difficultés respiratoires. Peut être nocif en cas d'ingestion. Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des vomissements et une diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de manière symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour combattre l'incendie environnant, comme un brouillard ou une pulvérisation d'eau, des mousses résistantes aux alcools, du dioxyde de carbone et des poudres chimiques sèches.

Moyens d'extinction inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau plein qui pourrait disperser et étendre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- : Une combustion peut générer des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Contient des comburants, qui peuvent accélérer la combustion des matières combustibles avec un effet de torche.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard comprenant des vêtements ignifuges, un casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un APRA.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

- : Retirer les récipients de la zone d'incendie si cela peut être fait sans danger. Une pulvérisation d'eau peut s'avérer utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. S'assurer que celles-ci sont conduites exclusivement par un personnel formé. Porter un équipement de protection approprié. Voir les mesures de protection listées dans les rubriques 7 et 8. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin des opérations de nettoyage.

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 4 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé ne s'infiltre pas dans les égouts, les cours d'eau ou les espaces confinés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone de rejet. Arrêter la fuite à la source si cela peut se faire en toute sécurité. Endiguer pour contrôler l'eau. Utiliser exclusivement des outils et du matériel antidéflagrants lors du processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec un matériau inerte et incombustible (comme du sable) et mettre alors ce matériau absorbant dans un récipient en vue d'une élimination subséquente (voir la rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

- : Se référer à la rubrique 5 pour les instructions en matière de lutte contre les incendies. Voir les mesures de protection listées dans les rubriques 7 et 8. Consulter la rubrique 13 pour la mise au rebut du matériau.

RUBRIQUE 7. STOCKAGE ET MANIPULATION

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Utiliser exclusivement dans les endroits bien ventilés. Porter un équipement de protection approprié lors de la manipulation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- : Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'écart des matières incompatibles. L'aire de stockage doit être clairement identifiée, exempte de toute obstruction et accessible exclusivement à un personnel formé et autorisé. Inspecter périodiquement pour détecter les dommages ou fuites éventuels. Ne pas fumer aux alentours de ce produit.

7.3 Utilisations finales particulières

- : Retardateur de flammes

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :			
Nom chimique	Limites d'exposition	Type	Notes
Non dangereux et/ou autres composants dont la teneur est moindre que celle des niveaux à déclarer.	Indisponible	Union européenne (LEMT)	Indisponible
Indices d'exposition biologique :			
Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour le ou les ingrédients.			

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 5 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques et touchant à la ventilation

- : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration afin de maintenir les concentrations de contaminants aéroportés en dessous des limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire : Porter une protection respiratoire si la ventilation est inadéquate. Il convient de consulter un spécialiste de la protection respiratoire.

Protection de la peau : Des gants imperméables au matériau sont recommandés. Il convient de consulter un fabricant de gants. Les gants de protection sélectionnés doivent rencontrer les spécifications de la directive européenne 89/689/CEE et la norme EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux (ou des lunettes de protection étanches). Voir aussi EN 166.

Équipement de protection supplémentaire

- : Porter des vêtements adéquats prévenir un contact avec la peau. Un tablier imperméable doit être porté si les conditions le justifient. Une station de lavage des yeux et une douche de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'aire de travail.

Considérations générales en matière d'hygiène

- : Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire, fumer ou user de produits cosmétiques lors d'un travail avec ce produit. Le travail fini, se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements sales et bien les laver avant de les réutiliser. Manipuler conformément à de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

8.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement

- : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique** : Liquide transparent.
- Couleur** : Incolore et transparent.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Indisponible.
- pH** : 6.6
- Point d'éclair** : Sans objet.
- Point d'éclair (méthode)** : Sans objet.
- Limite inférieure d'inflammabilité (pourcentage en volume)** : Sans objet.
- Limite supérieure d'inflammabilité (pourcentage en volume)** : Sans objet.

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 6 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

Température d'auto-inflammabilité

: Indisponible.

Température de décomposition

: 100 °C

Propriétés comburantes : Sans objet

Propriétés explosives : N'est pas explosif

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: 100 °C

Point de fusion et de congélation : 0 °C

Densité relative : 1.08

Solubilité dans l'eau : Soluble.

Autres solubilités : Indisponibles.

Pression de vapeur : Indisponible.

Densité de vapeur : Indisponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

: Indisponible.

Viscosité : 0.605

Vitesse d'évaporation (BuAe = 1)

: Indisponible.

Caractéristiques des particules :

9.2 Autres informations

Volatiles (pourcentage en poids) : 0%

Composés organiques volatiles (COV)

: Indisponible.

Commentaires additionnels sur les propriétés physiques et chimiques

: Aucun n'est connu ou reporté par le fabricant.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : N'est normalement pas réactif.

10.2 Stabilité chimique : Ce matériau est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter : Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues. Éviter tout contact avec des matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones pauvrement ventilées. Éviter une exposition à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

: Acides, comburants et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: De l'ammoniac peut être relâché durant un incendie.

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 7 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

- Toxicité aiguë** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être un produit chimique dont la toxicité est aiguë.
- Corrosion/irritation cutanée** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être un irritant cutané.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être un irritant oculaire.
- Sensibilisation cutanée ou respiratoire** : N'est pas escompté d'être un sensibilisant cutané ou respiratoire.
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : N'est pas escompté d'être mutagène pour l'homme.
- Cancérogénicité** : Aucun des composants n'est répertorié comme cancérigène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.
- Toxicité pour la reproduction** : N'est pas escompté d'avoir des effets sur la reproduction.
- STOT, exposition unique** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas sujet à causer de toxicité pour les organes cibles à la suite d'une exposition unique.
- STOT, expositions répétées** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas sujet à causer de toxicité pour les organes cibles à la suite d'expositions répétées.
- Danger par aspiration** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être un risque d'inhalation pour l'homme.
- Voies d'exposition** : Contacts cutané et oculaire, inhalation.
- Effets résultant d'une exposition aiguë** : Par inhalation : irritant respiratoire faible.
Par contact oculaire : un contact direct avec les yeux peut causer une irritation légère et temporaire.
Par contact cutané : un contact prolongé peut causer une légère irritation cutanée.
Par ingestion : n'est pas considérée être une voie d'entrée dans des conditions normales d'utilisation.
- Effets chroniques potentiels sur la santé** : Un contact prolongé et des contacts répétés peuvent causer un dessèchement, des gerçures et une délipidation de la peau.

11.1.1 Toxicité aiguë

- Données toxicologiques** : Les seules données disponibles sont pour les ingrédients ; il n'en est pas pour le produit lui-même. Voir les données de toxicité aiguë des ingrédients ci-dessous.

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 8 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

Dénomination chimique	CL ₅₀ (4 h) par inhalation, rat	DL ₅₀	
		(voie orale, rat)	(voie cutanée, lapin)
Non dangereux et/ou autres composants dont la teneur est moindre que celle des niveaux à déclarer.	Indisponible	5750 mg/kg	Indisponible

11.2 Informations sur les autres dangers

: Aucune n'est connue.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité : Éviter le rejet dans l'environnement. Les données d'écotoxicité des ingrédients sont fournies dans les tableaux ci-après.

Données d'écotoxicité :

Ingrédients	N° CAS	Toxicité pour le poisson		
		CL ₅₀ / 96 h	CSEO / 21 jours	Facteur M
Non dangereux et/ou autres composants dont la teneur est moindre que celle des niveaux à déclarer.	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Aucune.

Ingrédients	N° CAS	Toxicité pour les daphnies		
		CE ₅₀ /48 h	CSEO/21 jours	Facteur M
Non dangereux et/ou autres composants dont la teneur est moindre que celle des niveaux à déclarer.	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Aucune.

Ingrédients	N° CAS	Toxicité pour les algues		
		CE ₅₀ / 96 ou 72 h.	CSEO/96 ou 72 h.	Facteur M
Non dangereux et/ou autres composants dont la teneur est moindre que celle des niveaux à déclarer.	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Aucune.

12.2 Persistance et dégradabilité

: Aucune information n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Aucune information n'est disponible.

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 9 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

Composants	Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration biologique
Non dangereux et/ou autres composants dont la teneur est moindre que celle des niveaux à déclarer.	Indisponible	aucune bioaccumulation n'est escomptée.
Alcool éthylique (N° CAS 64-17-5)	-0,31	Indisponible
Hydroxyde de potassium (N° CAS 1310-58-3)	Inapplicable	Inapplicable

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune information n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant soit persistante, bioaccumulatrice ou toxique (PBT), soit très persistante et très bioaccumulable, dont la concentration excède les niveaux à déclarer.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

:

12.7 Autres effets néfastes sur l'environnement

: Aucune information n'est disponible.

12.8 Informations

supplémentaires

:

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Manipulation lors de la mise au rebut : Manipuler les déchets selon les recommandations de la rubrique 7.

Méthodes d'élimination : La mise au rebut doit être conforme aux directives européennes touchant aux déchets et aux déchets dangereux. Dans les termes du Catalogue européen des déchets, les codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais à l'application.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations réglementaires	14.1 Num éro ONU	14.2 Désignation officielle de transport des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	Étiquette
IMDG	Aucune	N'est pas réglementé.	N'est pas réglementé.	Aucune	
Informations additionnelles de l'IMDG	Aucune				

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 10 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

OACI/IATA	Aucune	N'est pas réglementé.	N'est pas réglementé.	Aucune	
Informations additionnelles de l'OACI/IATA	Aucune				
ADR/RID	Aucune	N'est pas réglementé.	N'est pas réglementé.	Aucune	
Informations additionnelles de l'ADR/des RID	N'est pas classifié comme étant dangereux pour le transport dans les termes des réglementations en matière de transport routier et ferroviaire des matières dangereuses.				

14.5 Dangers pour l'environnement : Ce produit ne remplit les critères de substance dangereuse pour l'environnement dans les termes du Code de l'IMDG. Voir la rubrique 12, INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune n'est connue ou reportée par le fabricant.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Indisponibles.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: Classification conforme au Règlement CE No 1272/ relatif à la classification des mélanges dangereux.

Autorisations

Règlement (CE) N° 1907/2006, REACH, annexe XIV, Substances sujettes à autorisation, telle que modifié : aucun des composant n'est spécifiquement mentionné.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, annexe XVII, substances soumises à des restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, tel que modifié : aucun des composant n'est spécifiquement mentionné.

Directive 2012/18/EU (Seveso II) concernant les dangers d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : aucun des composant n'est spécifiquement mentionné.

Directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail : aucun des composant n'est spécifiquement mentionné.

Directive 98/24/EC en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques posés par les agents chimiques au travail : aucun des composant n'est spécifiquement mentionné.

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 11 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié [y compris le règlement (UE) 2015/830].

Législation allemande sur les substances dangereuses pour l'eau, VwVsS. Classe de danger pour l'eau (Allemagne) (auto-classification)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Le fabricant n'a pas conduit d'évaluation de la sécurité chimique pour ce produit.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende :

- ADR : Accord européen en matière de transport international de marchandises dangereuses par route
- CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
- CE : Communauté européenne
- CE₅₀: Concentration effective moyenne
- ECHA: European Chemicals Agency [Agence européenne des produits chimiques]
- EEE : Espace économique européen
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
- CL : Concentration létale
- DL : Dose létale
- CSEO : Concentration sans effet observé
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- LEMT : Limites d'exposition en milieu de travail
- PEL : Permissible exposure limit [Limite d'exposition permissible]
- RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- RTECS : Registry of Toxic Effects of Chemical Substances [Registre des effets toxiques des substances chimiques]
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps

Sources d'informations :

1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices [Valeurs limites seuil pour les substances chimiques et les agents chimiques, et indices d'exposition biologiques]
2. ECHA - Agence européenne des produits chimiques
3. Centre canadien pour la santé et la sécurité au travail, base de données CCInfoWeb
4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
5. EPA américaine, Titre III, Liste des listes
6. Liste de la Proposition 65 de l'état de la Californie.
7. OCDE – Portail global des informations sur les substances chimiques. – eChemPortal

Date de préparation (jj/mm/aaaa)

: 24/02/2020

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa)

: 28/10/2022

Roscoflamex PA

Date de révision de la FDS (jj/mm/aaaa) : 28/10/2022

Page 12 de 12

Révision n° 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° CE 1907/2006, tel que modifié.

N° de révision : 2

Informations sur la révision : Rubriques de la FDS mises à jour : 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Réglementation et procédure

Bon réglementé. jugement d'experts.

Phrase H (texte complet)

Aucune.

Autres considérations spéciales en matière de manipulation

: Fournir aux opérateurs des informations, des instructions et une formation adéquates.

Préparé pour :

Product Stewardship Department
Rosco Laboratories Inc.
52 Harbor View Avenue
Stamford, CT 06902, USA
N° de téléphone : +1 (203) 708-8900



Préparé par :

ICC The Compliance Center Inc.
<http://www.the.compliancecenter.com>



DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée par ICC The Compliance Center Inc. à l'aide d'informations fournies par Rosco Laboratories, Inc. et le Web Information Service du CCOHS. Les informations fournies dans cette Fiche de données de sécurité est offerte pour votre considération et en tant que directive en cas d'une exposition à ce produit. ICC The Compliance Center Inc. et Rosco Laboratories, Inc. déclinent toute garantie expresse ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données contenues dans cette FDS ne sauraient s'appliquer dans le cadre d'une utilisation avec un produit différent ou dans quelque autre procédé.

Cette Fiche de données de sécurité ne doit être changée en aucune manière sans la connaissance et la permission expresses de ICC The Compliance Center Inc. et de Rosco Laboratories, Inc.

FIN DU DOCUMENT